

Développement de l'activité forestière

A sa création, l'entreprise Couleur Nature a choisi 2 domaines d'activité principaux : l'aménagement paysager et forestier. L'activité paysagiste de l'entreprise ayant été jusqu'à maintenant largement développée, la société souhaite agrandir son domaine d'activité à l'aménagement forestier :

La situation géographique de son siège social, la plus grande sensibilisation écologique de ses principaux actionnaires, la nécessité actuelle de l'entretien de la forêt des Maures et la politique locale en général vient renforcer le choix d'une activité nécessairement en plein développement.

Le site :

Ce hameau situé en pleine forêt, fait partie d'un site naturel protégé de la Plaine des Maures et se trouve en zone ND inconstructible.



Les feux de l'été 2003 ont détruit toute la forêt côté est du hameau ; par contre, côté ouest (La Garde Freinet), la forêt reste intacte et le feu s'est arrêté sans intervention à quelques mètres du hameau ; une situation semblable a déjà été vécue lors du dernier grand incendie en 1990 ; il semblerait que la situation géographique et topographique de cet endroit soit défavorable à la propagation de l'incendie. Un grand nombre de départs d'incendie ont pourtant été dénombrés ce dernier été à quelques km seulement du hameau en allant sur Vidauban, au Bois de Bouis.

Les Bas Oliviers comptent 15 habitants à l'année et environ le double en résidence secondaire, soit au total 11 habitations, et fait partie de la cinquantaine de petits hameaux de la commune de La Garde Freinet, dite commune forestière ; leur particularité est d'être situés en pleine forêt avec des accès parfois encore difficiles.

Présentation de l'activité :

Le débroussaillage : Les dispositions de la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt oblige les propriétaires à débroussailler autour de leur maison en zone forestière ; sur notre commune, les limites de débroussaillage sont fixées à un périmètre 100 mètres de la maison sans tenir compte des limites de propriété. Cette loi, jusqu'alors ignorée de certains est mise en application à compter de cette année, sanctionnant par une amende en cas de non-respect.

L'entreprise Couleur Nature considère ces nouvelles dispositions comme une opportunité à un développement de son activité dans le domaine forestier. D'autre part, cette activité génère un nombre considérable de déchets végétaux qu'il est interdit de laisser sur place, interdit de brûler à compter du 15 mars jusqu'à l'automne selon les pluies, et bientôt le brûlage sera complètement proscrit. La question « Que faire des déchets verts ? » reste essentielle.

L'aspect paysager de la forêt est un aspect nouveau de l'environnement auquel nous nous intéressons particulièrement, par notre orientation écologique et par notre situation au milieu du massif forestier. Le Conseil Général, après les incendies du dernier été, entend bien développer toute action visant à entretenir la forêt. L'action même de débroussailler, obligeant une sélection judicieuse des végétaux, constitue un premier pas vers le paysage ; elle peut être complétée par la création de points d'eau, de pistes, restanques et pourquoi pas la création de pépinières forestières.

L'exploitation et la valorisation de la forêt : l'entretien de la forêt ne se fait pas sans moyen et représente un enjeu considérable pour notre région. Puisqu'il est essentiel, il nous semble indispensable de valoriser les produits de cette forêt jusqu'alors totalement inexploités. Par exemple, la culture des châtaigniers, chère à notre commune, peut constituer un produit transformé pouvant aller du piquet, tuteur au brise-vue, brise-vent, claustra...

Nous entendons bien développer ces deux derniers points et nous sommes en cours d'étude afin de présenter un dossier complet appuyé par des données économiques qui sera présenté au maire de notre commune et au Conseil Général.

Valorisation des déchets de biomasse, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables

La valorisation des déchets :

Orientation écologique : Depuis quelques années, nous prenons conscience de l'importance de la préservation de notre écosystème, et le recyclage dans tous les domaines devient capital pour nous. Nous voulons participer au recyclage et à la valorisation des déchets verts.

Valorisation de la forêt : le recyclage des déchets de biomasse donne une valeur non négligeable à la forêt ; les bois moyens et petits branchages peuvent être source d'énergie renouvelable et les déchets de feuilles produisent un excellent compost.

Données économiques : les déchetteries communales acceptent les déchets verts au prix moyen de 0.039 €uros le kg ; ce qui représente pour nous, actuellement, une charge de 700 à 1000 €uros par an selon les chantiers.

La politique locale visant, à échéance assez courte, à interdire complètement le brûlage, offre une opportunité de une nouvelle activité pour l'entreprise. Celle-ci passera par la récupération de végétaux, le stockage, le broyage, le séchage sur notre terrain de 5000 m².

